

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS  
Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14 /12/1956),  
ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927,  
agrée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),  
membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.),  
identifiant siret : 802 650 549 00016  
Préfecture de Paris : AR 1150 - N° RNA W751227288

[www.ffmns.fr](http://www.ffmns.fr)  
[ffmnsfrance@gmail.com](mailto:ffmnsfrance@gmail.com)



## ASSEMBLEE GENERALE de MODIFICATION des TARIFICATIONS FEDERALES du MARDI 04 MAI 2021

**Propositions de modification des tarifications fédérales émises  
par la Commission Nationale des Finances FFMNS  
et votées en réunion du Comité Directeur FFMNS du mardi 27 avril 2021**

Ouverture de l'assemblée Générale à 19h00 en visioconférence, les votes sont organisés depuis la plateforme de la société privée AGATHE.

Cette Assemblée Générale doit se prononcer sur les modifications tarifaires de la Fédération qui ont été adoptées par le Comité Directeur sur propositions de la Commission des Finances.

Après le discours d'ouverture et de bienvenue de la Présidente, le trésorier lance le vote test :  
21 émargements de vote d'associations sont enregistrés soit un taux en représentation de vote de  
3327 voix sur un total potentiel de 4110 voix.

L'assemblée peut alors passer aux différents votes des propositions tarifaires.

### Résultats des votes (enregistrés depuis la plateforme AGATHE) :

**\* Tarification de la licence assurance annuelle : 20 €  
(applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

**Vote : Proposition adoptée à la majorité**

**\* Tarification de la licence assurance occasionnelle : 15 € pour une validité de 3 mois  
consécutifs maximum  
(applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

**Vote : Proposition adoptée à la majorité**

**\* Frais de gestion avec assurance pour stagiaire en formation secourisme et  
CAEPMNS : 10 €  
(applicable dès le vote de l'AG du 04/05/2021)**

**Vote : Proposition adoptée à la majorité**

**\* Suppression des frais de 10 € pour chaque présentation à un examen ou un recyclage BNSSA/SSA et Brevets fédéraux (applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

**Vote : Proposition adoptée à la majorité**

**\* Suppression de la redevance de 50 € pour chaque CFD FFMNS (applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

**Vote : Proposition adoptée à la majorité**

**\* Suppression de la redevance de 100 € par stagiaire permettant l'obtention d'un brevet fédéral et remplacement de celle-ci par le règlement d'une licence assurance annuelle de 20 € (applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

**Vote : Proposition adoptée à la majorité**

**\* Tarification de l'adhésion assurance annuelle par personne : 96 € (applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

**Vote : Proposition adoptée à la majorité**

Les votes étant terminés, la présidente de la Fédération remercie les participants, et clôture l'Assemblée Générale à 21h00.

**Paris, le 04 mai 2021**

**PROCES VERBAL CERTIFIE CONFORME (DEUX PAGES)**

**Le Secrétaire Général**



**Philippe Micaelli**

**La Présidente**



**Sandie Nahoum**